

DOSSIER D'INFORMATION

Adresse du projet SFR :
87, R Henri Haget

Commune de :
BIARRITZ

Référence SFR :
G2R N° 640429 BIARRITZ AGUILERA

TERRITOIRE

RÉSEAU

VILLE NUMÉRIQUE

MOBILITÉ

PROXIMITÉ

TRÈS HAUT DÉBIT

SERVICES

ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENT



SFR

10/11/2020

Pourquoi faire évoluer une antenne-relais existante ?

Nous prévoyons de faire évoluer nos équipements afin de vous apporter de nouveaux services (3G, 4G, 4G+ ou 5G par exemple) et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires. Pour ce faire, les équipements installés feront l'objet d'une évolution technologique, ce qui ne nécessitera pas l'ajout d'antennes supplémentaires.



Caractéristiques du projet

Coordonnées géographiques en Lambert :

- X : 286 165 m
- Y : 1 838 855 m
- Z : 49 m NGF

Dossier d'urbanisme

Déclaration préalable		Permis de construire	
☐ Oui	☒ Non	☐ Oui	☒ Non

Calendrier indicatif des travaux :

Date prévisionnelle de mise en service : novembre 2020.

Caractéristiques d'ingénierie radio :

- 2G, 3G, 4G et 5G avec antennes à faisceaux fixes de gain 17 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE (dBW)	Azimuts	Tilt	HBA ¹
4G - LTE 800	☒	☒	30	80°/200°/320°	9°/4°/5°	29,7m
2G - GSM 900	☒	☒	28	80°/200°/320°	9°/4°/5°	29,7m
3G - UMTS 900	☒	☒	29	80°/200°/320°	9°/4°/5°	29,7m
4G - LTE 1800	☒	☒	38	80°/200°/320°	5°/2°/0°	29,7m
3G - UMTS 2100	☒	☒	32	80°/200°/320°	5°/2°/0°	29,7m
4G - LTE 2100	☒	☒	37	80°/200°/320°	5°/2°/0°	29,7m
5G - NR 2100		☒				
4G - LTE 2600	☒	☒	36	80°/200°/320°	5°/2°/0°	29,7m

¹ Hauteur Bas d'Antenne

Tableau de correspondance des puissances pour une antenne typique de gain 17dBi :

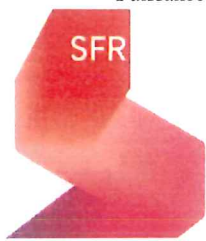
PIRE ² (dBW)	PAR ³ (dBW)
30	28
33	31
34	32
35	33
36	34
40	38

Adresse de la Direction Régionale Technique chargée du dossier :

SFR
Jérôme PAGÈS
Responsable Environnement
ZAC de Basso Cambo, 12 rue Paul Mesplé, 31106 Toulouse
Jerome.pages@sfr.com

² Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente

³ Puissance Apparente Rayonnée



Déclaration ANFR

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17

☒ Oui ☐ non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

☐ Oui, balisé ☐ oui, non balisé ☒ non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ Oui ☐ non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situés à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

☐ Oui ☒ non



Description détaillée du projet

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du **réseau existant LTE 2100** (antennes à faisceaux fixes).

La puissance PIRE étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, Il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'**Agence nationale des fréquences** pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

Ce projet sera sans impact visuel.

Extrait du plan cadastral

